

INSCRIPTIONS ECOLE MATERNELLE TPS

RENTREE 2026

La période des inscriptions à l'école maternelle pour la rentrée 2026 commence en mars 2026. L'école maternelle accueille les élèves **nés en 2024** en Toute Petite Section (sous réserve de places disponibles). Les enfants doivent avoir 2 ans révolus pour entrer à l'école.

Etape 1

Les familles doivent se rendre à la mairie de Chazelles, munies des documents suivants :

- le livret de famille
- un justificatif de domicile récent
- le carnet de santé de l'enfant

Etape 2

Une commission d'attributions des places se réunira dans le courant du mois de mai pour étudier les demandes. A l'issue de cette réunion, la mairie contactera les familles pour leur donner une réponse.

Les familles devront ensuite prendre contact avec la directrice de l'école, Madame COMPIN, afin de convenir d'un rendez-vous pour finaliser l'inscription.

Cette année, les rendez-vous (d'une durée de 15 minutes environ) auront lieu le vendredi 29 mai.

Les familles doivent se munir des documents suivants :

- le document d'inscription délivré par la mairie de Chazelles
- le carnet de santé de l'enfant
- le livret de famille,
- un justificatif de domicile

Les familles peuvent prendre rendez-vous auprès de la directrice :

- par téléphone au 05 45 70 35 27 (de préférence le vendredi)
- par mail à l'adresse suivante : ce.0161097F@ac-poitiers.fr (en indiquant les nom et prénom de l'enfant ainsi qu'un numéro de téléphone)

A NOTER :

L'accueil en TPS est contractualisé dans un document signé lors du RDV d'inscription.

Une période d'adaptation de 3 semaines sera mise en place pour la rentrée de l'enfant. Les élèves ne pourront pas être accueillis sur la journée complète durant les premières semaines voire les premiers mois. La scolarisation sera progressive.

L'entrée à l'école ne doit pas se substituer au mode de garde existant mais doit venir en complément.

Les rentrées en janvier 2027 seront possibles sous réserve de places disponibles.